

ANALYSE

Les transferts financiers des migrants

Dans un contexte actuel de recherche de financements innovants pour le développement, les transferts financiers des migrants, bien qu'il s'agisse de financements privés, ont fait l'objet ces dernières années d'un intérêt croissant, tant dans notre pays qu'à l'étranger. Ces transferts, formels ou informels, contribuent au bien-être des ménages dans les pays en développement. Cependant, ils ne se dirigent pas suffisamment vers des investissements productifs. L'objectif est de parvenir à mieux bancariser les transferts, à diminuer leur coût et à les orienter vers des activités profitables au développement des pays pauvres. C'est d'autant plus nécessaire qu'avec la crise financière, la hausse des transferts observée ces dernières années pourrait se ralentir et nuire à la croissance des pays en développement. Il convient donc de mettre en place des mesures d'urgence accompagnées de mesures structurelles pour que ces pays bénéficient au maximum des transferts financiers.

À mesure qu'augmente l'ampleur des migrations, la croissance correspondante des transferts financiers retient de plus en plus l'attention comme élément majeur d'une **politique de co-développement**. Encore mal comptabilisés, les transferts financiers des migrants n'en occupent pas moins une place importante dans les économies de nombreux pays du Sud : ils constituent un flux de devises significatif et peuvent avoir un effet multiplicateur sur la croissance économique, l'investissement et l'atténuation de la pauvreté. Au cours de l'année 2006, **210 millions de travailleurs ont envoyé à leur famille dans les pays en développement environ 300 milliards de dollars**.

Alors que ces transferts ont longtemps résisté aux aléas des conjonctures économiques, enregistrant des taux de croissance à deux chiffres ces dernières années, la crise actuelle semble avoir fortement contracté ces flux, notamment dans les pays les plus pauvres. **Selon les dernières estimations de la Banque mondiale, les transferts de fonds des migrants vont baisser de 5 % à 8 % en 2009¹**. Ce contexte rend d'autant plus nécessaire la mise en place de mesures favorisant la **mobilisation de l'épargne des migrants en faveur du développement**, en particulier dans le domaine de la création d'activités génératrices d'emplois et de revenus.

Les caractéristiques des transferts financiers des migrants

Une manne en augmentation constante

Les chiffres concernant les transferts financiers des migrants sont d'une fiabilité relative, car il s'agit d'un domaine encore mal connu sur le plan statistique. Selon la Banque mondiale, ces transferts ont triplé au cours de la dernière décennie, passant **de 102 milliards de dollars en 1995 à 300 milliards en 2006²**, soit un montant **trois fois supérieur à celui de l'aide publique au développement (104 milliards de dollars)**.

Une partie importante des transferts se fait par des **voies informelles**. Leur montant réel est donc très supérieur aux chiffres annoncés, de l'ordre de **45 % à 65 % au-dessus des données officielles**. Ces transferts informels sont particulièrement élevés dans **les pays d'Afrique subsaharienne**. Ils sont le fait d'entreprises d'import-export, de détaillants, de changeurs ou de particuliers, sans garantir au migrant toutes

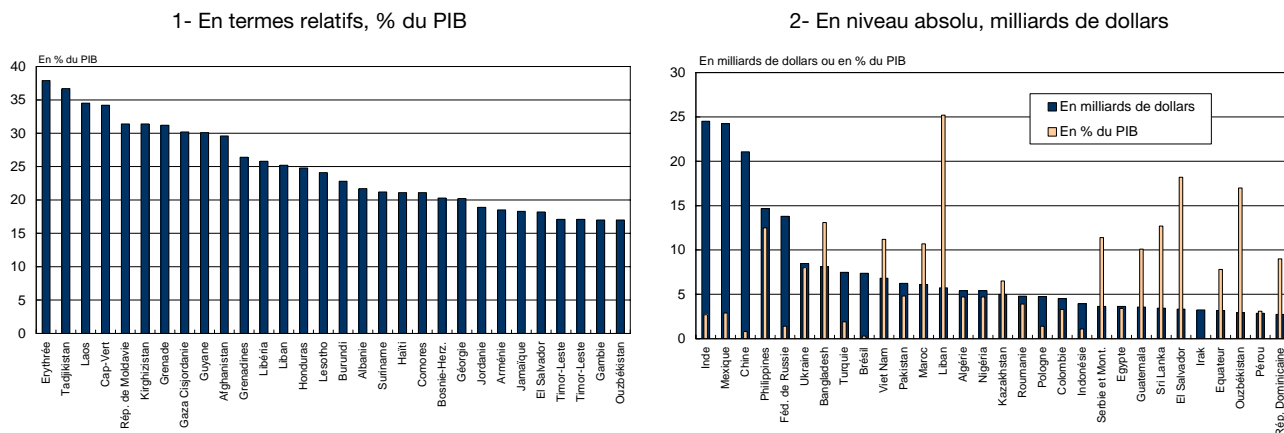
¹ Banque mondiale, « Revised outlook for remittance flows 2009-2011 », *Migration and Development Brief*, mars 2009 : http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/MD_Brief9_Mar2009.pdf

² Selon l'étude *Sending Money Home: Worlwide Remittances to Developing Countries*, Fonds international de développement agricole (FIDA) et Banque interaméricaine de développement, octobre 2007.

les conditions de sécurité. Mais celui-ci y trouve d'autres avantages : faible coût, anonymat, rapidité du transfert, minimum de formalités à effectuer. Chaque migrant entretient un rapport à l'épargne qui lui est propre et qui dépend de nombreux facteurs : son revenu, son projet migratoire, sa situation familiale.

Par ailleurs, **la répartition des transferts financiers est inégale**. En 2006, selon les estimations du FIDA³, **l'Asie et l'Océanie**, avec 114 milliards de dollars de transferts (3 % du PIB), ont été la région la plus largement dotée. Se classent ensuite **l'Amérique latine et les Caraïbes** (68 milliards de dollars, 3 % du PIB), **l'Europe** (51 milliards de dollars, 4 % du PIB) et **l'Afrique**, avec **38,6 milliards de dollars d'envois de fonds** (5 % du PIB) dont **près de la moitié à destination de l'Afrique du Nord**. Par pays, **l'Inde**, avec 24,5 milliards de dollars (2,7 % du PIB), arrive en tête du classement devant le **Mexique** (24,2 milliards de dollars, 2,9 % du PIB) et la **Chine** (21 milliards soit 0,8 % du PIB).

Principales destinations des transferts financiers des migrants, en 2006



Sources : Banque Mondiale, Ifad

Sources : Banque Mondiale, Ifad

Une manne qui subit la crise financière et économique

La crise actuelle risque d'handicaper fortement les pays du Sud, particulièrement en **Afrique subsaharienne** qui compte la **majorité des vingt-deux pays identifiés comme les plus vulnérables à la crise**, lors de la conférence organisée par le FMI à Dar-es-Salaam (Tanzanie) le 10 mars dernier : baisse des exportations, stagnation des investissements, chute du prix des matières premières (notamment du pétrole), contraction des rentrées touristiques, difficultés d'accès au crédit et aux sources de financement, tassement de l'aide au développement, baisse des recettes budgétaires⁴, ralentissement de la croissance économique⁵.

À l'exception de très rares pays, tels Cuba ou l'Éthiopie (+ 19 % depuis six mois), où les transferts financiers vont probablement continuer à augmenter malgré la crise, la plupart des autres pays récepteurs ont **déjà enregistré une baisse des envois de fonds**. Selon la Banque mondiale, ils pourraient **globalement diminuer de 44 % en 2009**. En **Afrique**, selon la Banque africaine de développement (BAD), une partie importante des **15 milliards de dollars** de transferts attendus en 2008 pourrait faire défaut. En Amérique latine et dans les Caraïbes, selon le FIDA, après dix ans de forte croissance, les transferts ont commencé à baisser au quatrième trimestre 2008 et une contraction importante est attendue en 2009. Au Mexique, où ils constituent la deuxième ressource après le pétrole, ils ont diminué de 3,5 % en 2008 et de 7 % au cours des deux premiers mois de 2009 par rapport à la même période de 2008. Or, dans cette zone Amérique latine-Caraïbes, ces transferts représentent une part significative du PIB, notamment dans sept pays : Grenade (31 %), Guyana (30 %), Honduras (25 %), Haïti (21 %), Jamaïque (18 %), El Salvador (18 %), et Nicaragua (15 %). On constate même dans certains pays des phénomènes de **rapatriement par les migrants de leurs fonds placés dans les banques locales**.

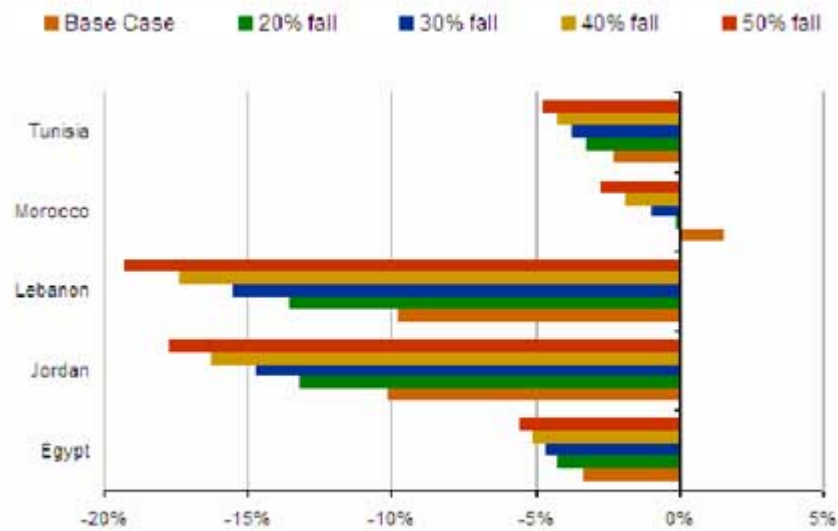
³ FIDA, « Travailleurs migrants et envois de fonds » : http://www.ifad.org/events/remittances/maps/brochure_f.pdf

⁴ Selon Kemal Dervis, chef du Programme des Nations unies pour le développement, lors d'un entretien donné au journal *Le Monde* le 18 octobre 2008.

⁵ Les dernières *Perspectives économiques régionales* du FMI prévoient que « la croissance économique de l'Afrique subsaharienne devrait ralentir en 2008 et 2009 pour s'établir autour de 4 % ».

L'impact de la crise sur les transferts financiers des migrants : les scénarios de Standard & Poor's

Après un record de 27 milliards de dollars transférés en 2008, les flux générés par les travailleurs marocains, tunisiens, libanais, égyptiens, jordaniens établis à l'étranger peuvent être perturbés en 2009 par la crise financière internationale. En avril dernier, l'agence Standard & Poor's, qui a élaboré plusieurs scénarios envisageant la détérioration du compte courant à raison d'une baisse de 20 %, 30 %, 40 % et 50 % des flux de transferts, formule des conclusions différentes d'un groupe de pays à l'autre en fonction de leur degré d'exposition à la manne transférée par les immigrés et de la provenance des fonds. Les flux allant au Maroc et en Tunisie, dont 80 % des travailleurs migrants vivent en France et en Espagne, dépendent au premier degré de l'évolution de la situation dans la zone euro. Pour sa part, l'Égypte, dépendante de ce type de transferts à hauteur de 5 % de son PIB, serait moins exposée à la déprime européenne. En revanche, dans l'hypothèse extrême où ces flux de devises baisseraient de 50 % en 2009, la détérioration du compte courant atteindrait 10 % à 19 % du PIB pour le Liban, pays le plus exposé aux flux de la diaspora. Le risque serait presque identique pour la Jordanie en termes de détérioration du compte courant. Le Maroc supporterait une diminution de 3,5 % de son compte courant ; l'Égypte et la Tunisie de 2 % à 3 % de leurs PIB respectifs.

Current Account Impact Of Various Remittance Scenarios On MENA Countries

Note: Current account balance is estimated for 2009, remittances based on 2008 figures.

© Standard & Poor's 2009

Source : S&P: *Middle East And North African Countries May Feel The Pinch Of Falling Remittances In Global Downturn*

Une manne indispensable aux pays du Sud

Ces transferts représentent **une source financière importante de devises et contribuent de façon significative au PIB des pays du Sud**. C'est le cas du Maroc qui a reçu 6 milliards de dollars en 2006, soit 10 % de son PIB, mais aussi du Mali (12,5 % du PIB), des Comores (21 %) où ils dépassent même le budget de l'État⁶. Ils sont généralement **supérieurs à l'aide au développement** et aux **investissements directs étrangers** dans les pays récepteurs.

Sur un plan **macroéconomique**, les transferts financiers tirent généralement la croissance dans les pays du Sud, car ils augmentent les ressources des ménages qui en bénéficient et stimulent leur consommation. Ils permettent de financer une partie des importations. En temps de crise ou de catastrophe naturelle, ils font fonction d'amortisseur. Ils contribuent au **développement à long terme** des pays de départ car ils renforcent le capital humain, en améliorant l'éducation,⁷ la culture et la santé des populations. C'est pourquoi les pistes explorées actuellement pour tenter de diriger les transferts financiers dans les pays pauvres vers **des systèmes de couverture médicale des populations** sont à privilégier, même si elles se heurtent aux problèmes d'accès des populations aux centres de soins et à l'insuffisance de la formation des personnels de santé. Les transferts sont aussi une source de développement lorsqu'ils se dirigent **vers des activités productives, la création d'entreprises, la réalisation d'équipements ou d'infrastructures**.

Face humaine de la mondialisation, les transferts financiers des migrants servent de **filet de protection sociale** aux familles qui les reçoivent. Ils sont utiles aux agriculteurs africains qui pratiquent la culture vivrière, souvent en situation de grande fragilité⁸. Ils contribuent particulièrement en Afrique à lutter contre la

⁶ Selon l'étude menée à l'initiative du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, en liaison avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, sur ces quatre pays, en 2006.

⁷ Les femmes sont les premières bénéficiaires des transferts, car ils favorisent leur scolarisation. Voir notamment le rapport de la Banque mondiale de juin 2007.

⁸ Une enquête menée au Botswana par Stark et Lucas en 1998 a montré qu'en période de sécheresse les transferts reçus par les familles augmentent.

pauvreté⁹. On estime qu'une hausse de 10 % du ratio transfert/PIB entraîne une baisse de 1 % des personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour¹⁰. Ils sont d'autant plus indispensables aux économies africaines que l'évasion des capitaux, autre source de transferts mais en sens inverse, est particulièrement élevée sur ce continent. En trente ans, les pays africains ont ainsi vu 400 milliards de dollars s'enfuir. Selon un rapport du FMI et de la Banque mondiale, publié le 24 avril, du fait de la crise et de la diminution des transferts financiers des migrants, 55 à 90 millions de personnes supplémentaires risquent de tomber dans l'extrême pauvreté en 2009, dont 6 millions en Afrique subsaharienne. Confrontés à un manque de liquidités, ces pays n'auront pas la possibilité de mettre en place des politiques budgétaires et sociales pour amortir les conséquences de la crise. Des situations explosives avec des risques de déstabilisation et une hausse des migrations incontrôlées (réfugiés, demandeurs d'asile ou clandestins) pourraient en résulter.

Les transferts financiers permettent également d'atténuer les conséquences de la fuite des cerveaux. Les élites du Sud, particulièrement en Afrique, ont une propension, après avoir été formées aux frais de leur pays, à s'expatrier vers les pays du Nord. Le phénomène tranche par son ampleur (20 000 Africains hautement qualifiés quittent chaque année l'Afrique) et touche des secteurs sensibles, telles l'éducation et la santé, essentiels pour le développement. Concernant la santé, 38 pays d'Afrique subsaharienne n'atteignent pas le taux recommandé de 20 médecins pour 100 000 personnes¹¹. Concernant l'éducation et la recherche, dans les petits pays enclavés d'Afrique, 80 % des chercheurs ou des ingénieurs partent parfois travailler à l'étranger. Cette situation nuit au développement des pays du Sud, qui perdent le bénéfice de « compétences humaines ». Certaines études¹² sur la fuite des cerveaux indiquent cependant que les migrants les plus qualifiés ont tendance à transférer dans leur pays d'origine moins de fonds que les autres.

Mais les transferts financiers des migrants ne sont pas exempts d'inconvénients. Il leur est reproché de rendre les pays bénéficiaires dépendants de leur diaspora¹³ ; d'avoir peu d'effets sur les causes structurelles de la pauvreté ; de générer dans certains cas des situations d'assistance préjudiciables à la participation au marché du travail ; de provoquer des tensions sociales entre familles qui en disposent et celles qui en sont dépourvues ; d'être source d'inflation et de dépréciation de la monnaie locale ; d'altérer la compétitivité de l'économie de ces pays ; d'y entraîner une augmentation de la demande de biens d'importation au détriment de biens produits localement. Ces transferts peuvent également servir à financer l'immigration clandestine en mettant à disposition des candidats à l'immigration un pécule de départ donné par la famille¹⁴, et dans certains cas faire fonction de courroie de transmission pour le blanchiment de l'argent de la drogue ou pour le financement du terrorisme. Filtrer l'origine et la destination des transferts des migrants reste un objectif difficile à atteindre, les transferts étant des ressources privées que les migrants peuvent utiliser à leur guise.

Une situation qui nécessite des mesures d'urgence et des mesures structurelles à moyen et long terme

Des mesures d'urgence

Les banques africaines ont été peu impliquées dans la crise des produits « toxiques » qui affecte les banques de la plupart des pays du monde. Néanmoins, pour éviter des pertes d'emplois à grande échelle dans les pays pauvres d'Afrique et d'ailleurs, occasionnées à la fois par la crise et par la baisse des transferts financiers, il convient de **permettre d'urgence à ces pays de disposer des liquidités nécessaires** afin de remédier à la contraction de leurs rentrées budgétaires et de favoriser la mise en place de filets de protection.

Plusieurs mesures ont été prises en ce sens tant par les bailleurs de fonds que par la communauté internationale, et notamment lors du dernier G20 :

- le FMI sera doté de 750 milliards de dollars, dont 250 milliards de droits de tirage spéciaux, grâce auxquels l'Afrique pourra bénéficier de 19 milliards de dollars de prêts supplémentaires sans condition ;
- la Banque mondiale a mis en place un plan d'aide (prêts bonifiés ou à faibles taux d'intérêt accordés aux États ou aux entreprises) de 40 milliards de dollars pour aider les pays pauvres, dont l'Afrique, à combattre la récession. Elle va également augmenter son aide à l'agriculture qui passera cette année à 1 milliard de dollars contre 400 millions précédemment ;
- la Commission européenne a adopté un train de mesures de 4,3 milliards d'euros pour aider ces pays à surmonter les effets de la crise¹⁵. Par ailleurs, une partie des fonds prévus pour 2009 (soit

⁹ Selon le rapport de la Banque mondiale du 28 juin 2007 : « *International Migration, Economic Development and Policy* ».

¹⁰ D'après le document de travail du FMI, « *Impact of Remittances on Poverty and Financial Development in Sub-Saharan Africa* ».

¹¹ Selon un rapport de l'OMS, il manque 1 200 000 personnels de santé pour assurer le bon fonctionnement du système de santé en Afrique.

¹² Études de Carrington et Detragiache (1998).

¹³ Selon la Banque mondiale, les pays les plus dépendants sont le Tadjikistan, la Moldavie, le Honduras, le Lesotho et Haïti.

¹⁴ Les moyens financiers affectés à ce type de migration sont estimés à 5 % des transferts.

¹⁵ http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/COM_2009_0160_4_FR.pdf

3 milliards d'euros) **sera rapidement avancée** aux pays ACP, afin de garantir le maintien de leurs dépenses sociales. La Commission mettra en place avant la fin de l'année **un instrument financier de 500 millions d'euros** destiné à compenser les pertes de ces pays liées aux exportations. Elle s'est également engagée à respecter son objectif de porter à 69 milliards d'euros en 2010 le montant global de son aide au développement ;

- **la France**, par l'intermédiaire de **l'Agence française de développement (AFD)**, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), et la Fondation Alliance pour une révolution verte en Afrique, vient de mettre en place un « **Fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique** », déjà doté de 80 millions d'euros et porté par la suite de 500 millions d'euros. La crise de la faim de l'année passée dans les pays pauvres, occasionnée par la hausse des prix des denrées de première nécessité, a montré qu'il était indispensable d'aider ces pays à relancer leurs agricultures vivrières.

Des mesures structurelles à moyen et long terme

La chaîne des transferts financiers des migrants connaît trois étapes : **la collecte, le transfert et l'investissement**. Chacune présente des défauts préjudiciables aux migrants et à leur pays d'origine. Les transferts ne sont pas suffisamment bancarisés. Leur coût est trop élevé. Affectés principalement à la consommation des ménages et à leurs dépenses sociales, éducatives et de santé, ils **ne se dirigent pas assez vers la création d'activités productives**¹⁶.

Mieux bancariser les transferts financiers

Pour que les transferts financiers soient affectés à des dépenses sociales ou à des investissements productifs dans les pays en développement, il faut au préalable que les banques puissent les collecter.

Pour inciter les migrants à une meilleure bancarisation de leur épargne, il faudrait que les banques et les institutions financières européennes, en coopération avec les institutions financières des pays en développement, prennent des initiatives pour **améliorer l'accès des communautés rurales pauvres aux banques**. L'ouverture de nouvelles agences permettrait ainsi aux familles d'émigrés de réceptionner les transferts (dans les pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne, moins d'un habitant sur dix a accès aux services bancaires)¹⁷. L'action menée actuellement par l'AFD pour améliorer la bancarisation des régions migratoires est une initiative à poursuivre¹⁸.

L'accès des migrants à divers produits financiers nouveaux pourrait aussi les inciter à bancariser davantage leur épargne. Par exemple : rémunérer les comptes ouverts dans les pays d'origine, bonifier les taux de rémunération de ces comptes, faire bénéficier leurs détenteurs d'avantages fiscaux, octroyer une prime de change pour réduire le différentiel de taux de change. Une plus grande prise en compte des « **tontines** » pour la collecte et le transfert des fonds pourrait être aussi une piste à creuser.

De même, on peut envisager de créer **de nouveaux outils non bancaires** comme des « **bons** » utilisables dans les pays d'origine par les bénéficiaires pour des achats spécifiques, sur le modèle des chèques déjeuner en France. Par exemple, dans le secteur de la santé, les migrants pourraient cotiser à des organismes spécifiques dans leur pays d'origine et pourvoir leur famille en bons d'achats à valoir pour des médicaments ou des frais médicaux. Cette pré-affectation des dépenses présenterait **l'avantage d'empêcher que l'argent versé ne serve à un mauvais usage**. En France, l'initiative prise par la **Société générale**, qui désormais propose des services spécifiques aux migrants, est un pas intéressant en faveur des transferts. Mais, en Afrique, et surtout dans la zone subsaharienne, les banques ne s'intéressent pas assez au marché des transferts des migrants, et notamment des petits transferts.

Abaisser le coût des transferts financiers

Le recours aux opérateurs de transferts traditionnels présente pour les migrants l'avantage de la rapidité, de la sécurité et de la discrétion. Cependant, **les commissions prélevées en Europe par ces opérateurs** (Western Union, MoneyGram, etc.) **sont importantes, de l'ordre de 13 % à 20 %, soit des taux supérieurs à ceux pratiqués sur le continent américain**¹⁹. Selon la Banque mondiale, le coût d'un transfert entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest est dix fois plus élevé que celui d'un transfert entre les États-Unis et les Philippines. Cette situation décourage les migrants les plus pauvres d'envoyer chez eux de petites sommes.

² Cette situation a été particulièrement soulignée dans le rapport de Éric Besson, ancien secrétaire d'État chargé de la Prospective, de l'Évaluation des politiques publiques et du Développement de l'Économie numérique, et actuel ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, intitulé « *Les migrants acteurs du développement solidaire - Soutenir les initiatives des migrants en faveur du développement de leur pays d'origine* », septembre 2008.

¹⁷ Aux États-Unis, des banques comme la Citizens Bank ou la Wells Fargo ont compris que les services des transferts étaient un moyen intéressant pour attirer les migrants qui n'ont pas recours aux banques vers leurs produits financiers traditionnels.

¹⁸ Par exemple, le soutien et l'accompagnement financier accordés par Proparco, la banque d'investissement de l'AFD, ou par la Bank of Africa, présente dans plusieurs pays d'Afrique.

¹⁹ Sur dix euros transférés, Western Union en prélève deux.

Selon la Banque mondiale, **abaisser le coût des transferts de 5 % pourrait engendrer une économie de 3 milliards de dollars.**

Un certain nombre d'initiatives ont déjà été prises en ce sens. Un **site Internet** (www.envoirdargent.fr) a été mis en place par le ministère de l'Économie et des Finances. Son objet est de servir d'outil de comparaison du prix des transferts et, grâce à une meilleure information des migrants, de favoriser la concurrence entre les opérateurs.²⁰ De son côté, **la Banque postale a créé un nouveau « mandat express international »** qui garantit un transfert d'argent en deux jours, pour un prix souvent inférieur de moitié aux services les plus utilisés. Enfin, **le groupe Caisse d'épargne, associé à neuf autres banques de pays européens et de pays du sud de la Méditerranée** (Maroc, Espagne, Tunisie, Italie, Égypte, BEI, BAD, AFD, Liban), a mis en place en février 2009 des **mécanismes réduisant le coût des transferts financiers des migrants** ainsi que les délais (de 2 à 3 jours contre 6 à 7 auparavant)²¹.

Une utilisation plus ample des technologies devrait permettre d'abaisser le coût des transferts. **Se servir du SMS** pour donner des ordres de virement pourrait être une piste à étudier. Aujourd'hui, un Africain sur cinq possède un téléphone portable contre un sur vingt en 2000, alors que seulement 5 % à 10 % de la population ont accès à un compte bancaire. Récemment, des compagnies de téléphone disposant de réseaux dans plus de 100 pays ont annoncé qu'elles permettraient à leurs clients d'envoyer de l'argent sous la simple forme de messages textuels. C'est déjà le cas en Côte d'Ivoire, où l'opérateur Orange a mis en place ce procédé avec succès.

On peut également envisager la création de nouveaux supports financiers, telles **des cartes de paiement prépayées**, qui permettraient à un migrant disposant d'un compte en France d'autoriser des personnes de son choix à y opérer des retraits ou des paiements, à concurrence d'un plafond prédéfini.

Peut-être serait-il possible de contrebalancer le monopole des opérateurs de transferts traditionnels (sociétés de transferts et banques) **en les mettant davantage en concurrence**. Une concertation accrue avec ceux-ci à l'échelon national²² et européen²³ pourrait permettre d'imaginer des dispositifs de transferts nouveaux et à moindres coûts. **La directive européenne sur les services de paiement**, prochainement transposée, devrait favoriser la concurrence entre les opérateurs. Elle prévoit la création d'une nouvelle catégorie d'établissements aptes à effectuer des opérations de transferts d'argent pour un capital social minimum de 20 000 euros, le seuil étant de 50 000 euros pour les paiements effectués par l'intermédiaire d'un opérateur de réseau téléphonique ou numérique.

Mieux orienter les transferts financiers vers le développement

Les transferts sont encore insuffisamment dirigés **vers des dépenses de première nécessité** (nourriture, scolarisation, santé). **Seuls 10 % d'entre eux sont orientés vers des activités économiques productives.**

De nombreuses raisons expliquent les réticences des migrants à investir dans leur pays d'origine. La faiblesse de **l'offre de crédit** les oblige à investir par tranches, ce qui augmente le coût de leur investissement et freine la réalisation de projets d'envergure sur le long terme²⁴. Les projets de création d'entreprises souffrent souvent d'**un manque d'accompagnement**, renforcé par les difficultés d'une gestion à distance. Par ailleurs, la complexité des démarches administratives, la corruption, l'inexistence ou la non-application du droit, le manque d'infrastructures entraînent **la méfiance des migrants à l'égard des structures administratives des pays d'origine**, et les dissuade d'investir.

Pour remédier à ces difficultés, une piste consisterait à **confier le travail de supervision de ces investissements** à des intermédiaires, telles des institutions de microfinance. Celles-ci seraient également en charge d'identifier et de proposer aux migrants des partenaires fiables pour la création d'une activité.

Afin de mieux **soutenir les créateurs d'entreprises issus de la migration**²⁵, il conviendrait d'améliorer l'accompagnement des migrants en amont et en aval, en mettant à leur disposition les éléments d'information, de formation et de conseil indispensables à leur fonction d'entrepreneur, comme le fait aux Pays-Bas **la Fondation In-ENT**, et en développant des systèmes incitatifs ayant pour effet d'orienter leur épargne vers le financement d'actions de formation professionnelle. On pourrait aussi **généraliser** dans les pays développés **les guichets uniques** destinés à aider à la création d'entreprises par les migrants en Afrique²⁶. Les dispositifs de garantie de prêts gagneraient à être renforcés afin d'améliorer l'accès au crédit des migrants, par exemple **en utilisant les transferts financiers comme systèmes de garanties qui couvriraient de petits prêts aux entreprises**, et en incitant l'Union européenne à créer un **fonds européen**

²⁰ Dans un premier temps, ce site permettra de comparer les prix des transferts dans des pays tels que la Tunisie, le Maroc, le Cameroun, le Sénégal, le Mali.

²¹ Accord de coopération signé le 30 janvier 2009 concrétisant le protocole d'intention conclu le 7 juillet 2008, en marge du premier sommet des chefs d'État et de gouvernement créant l'Union pour la Méditerranée.

²² Comme c'est le cas de la concertation existant entre la Caisse d'Épargne et la Société Générale.

²³ Comme le fait par exemple la France avec l'Espagne, suite aux initiatives de la Banque de Catalogne.

²⁴ En Afrique subsaharienne, les banques prêtent seulement à 2 % de la population.

²⁵ Comme le recommande le CICID, par un renforcement de l'appui au secteur privé en Afrique.

²⁶ Sur le modèle mis en place par la Chambre de Commerce de Paris.

de garantie destiné à faciliter les investissements des migrants dans les pays du Sud et particulièrement en Afrique. L'initiative prise par la France en matière de fonds de garantie peut être citée en exemple. **Deux fonds de garantie et d'investissement**, dotés chacun de 250 millions d'euros, seront opérationnels en 2009. Le premier auquel est inscrit une somme d'un milliard d'euros facilitera l'accès au capital-risque en Afrique. Le second garantira le crédit bancaire aux plus petites entreprises africaines.

Il conviendrait que les bailleurs de fonds et les autorités locales des pays de départ aident davantage les associations de migrants qui réalisent grâce à leurs transferts financiers des équipements collectifs dans leur pays d'origine. En ce domaine, l'initiative « **trois pour un** » mise en place en 2002 par le Mexique dans l'État de Zacatecas est un exemple intéressant : dans ce système, pour un dollar apporté par une association d'émigrés aux États-Unis, l'État fédéral et les autorités locales mexicaines apportent chacun un dollar.

Enfin, au-delà **du rapport Milhaud (2006) instituant un compte et un livret d'épargne pour le co-développement** (*cf. encadré ci-après*), d'autres mesures pourraient être imaginées afin d'orienter d'avantage l'épargne des migrants vers des activités productives :

- **la création dans les entreprises d'un mécanisme d'épargne salariale spécifique.** Des sommes bloquées pendant un certain temps par l'employeur seraient débloquées avec primes en cas de création d'entreprises par le migrant dans son pays d'origine ou en cas de financement d'une formation professionnelle à son intention ;
- **une possibilité de déblocage de l'assurance-vie des migrants lorsque ceux-ci investissent dans leur pays d'origine.**

Le Compte épargne co-développement

Le Compte épargne co-développement, instauré par la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, a été mis en place par des décrets d'application du 19 février 2007. Il est réservé aux migrants ressortissants de 54 pays en développement. Les sommes versées annuellement par les migrants sur ce compte ouvrent droit à une déduction du revenu net global sous réserve qu'elles soient investies dans des projets de développement économique dans leur pays d'origine (par exemple : création, reprise ou prise de participation dans des entreprises locales, abondement de fonds destinés à des activités de microfinance, acquisition d'immobilier d'entreprise, rachat de fonds de commerce, versement à des fonds d'investissement pour le développement, etc.). Dans un premier temps, les épargnants doivent trouver eux-mêmes les investissements qu'ils souhaitent financer. Dans l'avenir, des partenariats avec des acteurs du Sud pourront être créés, afin de faciliter la rencontre entre l'épargne des migrants et leurs projets d'investissement.

Le Livret d'épargne pour le co-développement

Ce livret a été institué par la loi du 23 octobre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Il permet aux étrangers majeurs, ayant la nationalité d'un pays en développement, titulaires d'un titre de séjour d'une durée supérieure ou égale à un an, de bénéficier d'une prime d'épargne, s'ils contractent un prêt auprès d'un établissement de crédit à des fins d'investissement dans leur pays d'origine (*voir supra*). Le versement initial est d'au moins 50 euros. Les sommes déposées sur le livret produisent un intérêt. Son titulaire s'engage à faire chaque année des versements d'au moins 600 euros. La durée du livret, fixée par une convention entre l'établissement de crédit et le titulaire, ne peut être inférieure à trois ans.

* * *

Le volet « co-développement » inclus dans le Pacte européen sur l'immigration et l'asile adopté à Bruxelles le 16 octobre 2008 à l'initiative de la Présidence française de l'Union²⁷ souligne que les transferts financiers des migrants constituent un **instrument essentiel de développement des pays du Sud**. Il convient donc de continuer, malgré la crise, à **tout mettre en œuvre pour garantir le montant de ces transferts et faciliter leur application**. S'ils représentent une « **opportunité stratégique** » que les pays du Nord et du Sud doivent saisir pleinement, **ces transferts ne constituent pas pour autant une recette miracle au financement du développement et n'ont pas vocation à se substituer à l'aide au développement**.

> *Didier Doucet, Département des Affaires économiques et financières*

²⁷ L'objet de ce pacte est d'affirmer l'engagement de l'Union européenne et des États membres à mener une politique juste, efficace et cohérente face aux enjeux et aux opportunités que représentent les migrations. Il repose sur l'idée qu'une gestion harmonieuse et efficace des migrations doit être globale et qu'une telle approche suppose un partenariat étroit entre les pays d'origine, de transit et de destination.

BRÈVES

> LA LONGUE MARCHÉ CHINOISE VERS UNE RÉFORME DE SON SYSTÈME DE RETRAITE

Le Centre d'études internationales et stratégiques (CSIS) s'est intéressé aux impacts du vieillissement démographique sur la croissance économique et la stabilité sociale de la Chine. Entre 2025 et 2035, la population active chinoise pourrait perdre 79 millions de travailleurs. De 16 % en 2005, le **ratio de dépendance démographique**, rapportant la population des 60 ans et plus au nombre de personnes en âge de travailler (15/59 ans), **doublerait en 2025 (32 %), puis une nouvelle fois pour atteindre 61 % en 2050**. Selon le CSIS, ce défi ne pourra être relevé ni par la politique publique de retraite actuelle, qui couvre principalement les urbains des entreprises publiques, ni par un système de pension privée qui tarde à se développer : au total, seulement 31 % de la main-d'œuvre chinoise bénéficie d'une retraite. Le CSIS propose donc de mettre en place **un plan national de retraite**, constitué de comptes d'épargne-retraite personnels, issus d'un **système par répartition modéré** (faibles taxes sur les salaires), à compléter par **une retraite privée obligatoire**. Cette caisse mixte, qui élèverait graduellement **l'âge de la retraite de 60 à 65 ans en 2030**, serait réglementée par le gouvernement mais gérée et investie sur le marché des capitaux par le secteur privé. Comparé à un système essentiellement par répartition, ce plan permettrait d'assurer une meilleure croissance des salaires et d'approfondir les marchés financiers, après une phase de transition financée par le gouvernement pour faciliter la prise en charge des retraités actuels. En effet, incorporer de façon efficace l'épargne de centaines de millions de travailleurs dans le marché des capitaux favoriserait une meilleure redistribution du capital, permettant aux entreprises émergentes de s'épanouir et de développer une économie à plus forte valeur ajoutée.

http://www.csis.org/media/csis/pubs/090422_gai_chinareport_en.pdf

> C. L.-M.

> GREENTECH MADE IN GERMANY : UN BILAN DES PLUS PROMETTEURS

Outre-Rhin, le **ministère fédéral de l'Environnement** vient de publier la 2^e édition de son rapport intitulé *GreenTech made in Germany*. Ce document présente **un bilan très détaillé des technologies de l'environnement en termes de potentiel économique**, en grande partie sur la base d'enquêtes du **cabinet de conseil Roland Berger**. Il y est souligné que les évolutions actuelles dans ce domaine dépassent les prévisions avancées dans la 1^{re} édition de ce rapport, parue il y a deux ans. Alors que les technologies de l'environnement représentent déjà près **de 8 % du PIB allemand en 2007**, cette part passerait **à 14 % d'ici à 2020**. Cet essor se fonde pour l'essentiel sur trois grands secteurs : la construction de machines et d'équipements, l'électrotechnique et les services. En termes de débouchés, **la part de marché de l'Allemagne va de 6 % à 30 %, dans les principaux domaines concernés** (technologies de l'énergie et du stockage énergétique respectueuses de l'environnement), à un niveau relativement agrégé. À un niveau plus fin, dans tel ou tel sous-segment, cette part va parfois même au-delà. Ainsi, alors qu'elle se situe à 10 % pour les technologies de chauffage et de climatisation, de même que pour les technologies d'utilisation durable de l'eau, à 15 % pour les produits blancs à forte efficacité énergétique, à environ 25 % pour les technologies du recyclage, elle dépasse 40 % pour le biodiesel (biogazole) et atteint même 90 % pour la construction d'équipements pour biogaz. Il est aussi noté qu'en matière de « mobilité durable » (transports), l'Allemagne est *leader* mondial pour les moteurs efficaces et pour le filtrage des gaz d'échappement. Ce volumineux rapport procède par ailleurs à une comparaison régionale, soulignant le **fort dynamisme des nouveaux Länder** (issus de l'ex-RDA), où le **rythme de croissance** prévu dans ce secteur **serait supérieur de trois points de pourcentage** à celui des *Länder* ouest-allemands, sur les deux années 2008 et 2009. Enfin, il explore les marchés considérables que représentent, pour l'Allemagne, les États-Unis, le Japon, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

http://www.bmu.de/wirtschaft_und_umwelt/downloads/doc/43943.php

> R. L.

> LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIOLOGIE SYNTHÉTIQUE DANS LES 25 PROCHAINES ANNÉES, SELON LA ROYAL ACADEMY OF ENGINEERING

La biologie de synthèse est une **discipline scientifique émergente, transversale, dont le développement récent tient à la convergence entre TIC** (théorie de l'information, algorithmique, traitement des données, etc.) et **biologie** (compréhension de l'ADN, de l'ARNm et des mécanismes cellulaires, etc.). À la **frontière de l'ingénierie**, la biologie synthétique recourt à des **techniques élémentaires** (modélisation numérique, séquençage et synthèse de l'ADN, bibliothèques d'algorithmes *open-source*, etc.) dans le but de **créer notamment des briques biologiques artificielles**, elles-mêmes susceptibles d'être **assemblées en systèmes produisant telle molécule voulue ou réalisant telle fonction** souhaitée. La biologie de synthèse recèlerait un **potentiel économique et industriel** considérable selon l'Académie royale d'ingénierie, même si les exemples d'applications concrètes restent peu nombreux. Néanmoins, le rapport établit une ambitieuse **feuille de route des applications à attendre dans les 25 prochaines années**. Tout d'abord, dans le domaine de la **santé**, apparaîtraient des médicaments artificiels s'inspirant de la pharmacopée (horizon 5 ans), la fabrication de « matrices » sur mesure pour la fixation de cellules (ingénierie des tissus, 10 ans) ou des vaccins auto-adaptatifs, voire des machines produites par génie génétique, résidant en permanence dans le corps pour assister le système immunitaire (25 ans). Dans le domaine de l'**environnement et de l'énergie** seraient mis au point des biocapteurs détectant les produits nocifs (5 ans), des micro-organismes reconfigurés pour produire des biocarburants (10 ans) ou encore des enzymes capables de transformer la biomasse en carburant avec un meilleur rendement (25 ans). Si la biologie de synthèse **soulève un certain nombre de questions** (d'éthique, avec la « création de la vie », la propriété intellectuelle...), l'académie britannique émet **trois recommandations destinées à développer le domaine** : élaborer une stratégie gouvernementale et impliquer les acteurs ; financer la recherche, l'enseignement et les partenariats industriels ; mobiliser la société, les autorités et les chercheurs en sciences sociales pour débattre des problématiques éthiques.

http://www.raeng.org.uk/news/publications/list/reports/Synthetic_biology.pdf

> J.-L. L.

> SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION IRLANDAISE

Le ministère irlandais de la Santé vient de publier les résultats de SLÀN 2007, la plus grande étude jamais conduite dans le pays concernant la santé mentale. Ce rapport permet de prendre en compte **tous les aspects de la santé mentale**, tels que définis par l'OMS (santé mentale positive, détresse et troubles psychologiques) et d'en déterminer les **facteurs prédictifs** (genre, âge, niveau de revenus, d'études, d'intégration sociale, etc.). L'accent est mis sur les implications politiques des résultats obtenus : les politiques de santé mentale doivent être conçues de manière **plurisectorielle**, destinées prioritairement à certaines catégories de **personnes plus vulnérables**, et doivent favoriser le développement de **réseaux de soutien social**. La comparaison des résultats de cette enquête avec ceux d'études nationales similaires tend à démontrer que les Irlandais sont l'un des peuples européens **les plus optimistes et heureux**, ce qui confirme les derniers classements de [l'Eurobaromètre](#) et du [World Values Survey](#) relatifs à ce sujet. L'importance des facteurs socioéconomiques sur la santé mentale étant une nouvelle fois établie, il serait intéressant d'observer l'**impact de la crise financière** sur de telles **enquêtes d'opinion**, en particulier en Irlande, pays durement touché où les plans de rigueur se succèdent. Premiers chiffres révélateurs, *Console*, une association d'entraide sociale très reconnue en Irlande, enregistre une **augmentation des demandes de soutien de 20 % sur les douze derniers mois**, alors que 10 % des appels reçus par les *Samaritans*, service d'écoute téléphonique dédié aux personnes en détresse psychologique, étaient en lien avec la crise financière.

http://www.dohc.ie/publications/pdf/slan_wellbeing_report.pdf?direct=1

> S. S.

Rédacteurs des brèves : Rémi Lallement (DAEF), Caroline Le Moign (DAEF), Jean-Loup Loyer (DRTDD), Sarah Sauneron (DQS)

Les sujets d'analyse de *La Note de veille* des derniers mois

- N° 134 – Mai 2009 – Politique climatique: effets distributifs et recyclage des revenus
- N° 133 – Mai 2009 – Faut-il rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée et des profits au profit des salariés ?
- N° 132 – Avril 2009 – Le choix du véhicule électrique en Israël
- N° 131 – Avril 2009 – Les entreprises de taille intermédiaire : un potentiel d'innovation à développer ?
- N° 130 – Avril 2009 – La « flexicurité » est-elle une réponse à la crise ?
- N° 129 – Mars 2009 – La captation de la plus-value foncière et immobilière : une nouvelle source de financement des infrastructures de transport collectif ?
- N° 128 – Mars 2009 – Impact des neurosciences : quels enjeux éthiques pour quelles régulations ?
- N° 127 – Mars 2009 – Politique climatique aux États-Unis : quel instrument économique pour un signal-prix carbone ?
- N° 126 – Mars 2009 – La régulation des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine du transport
- N° 125 – Mars 2009 – Environnement et santé humaine en France : quels défis pour l'action publique et le système de santé ?
- N° 124 – Février 2009 – Le partage collectif des bénéfices: un outil efficace pour la productivité et le pouvoir d'achat ?
- N° 123 – Février 2009 – La communauté de travail, clé du renouveau de la représentation et de la négociation collective
- N° 122 – Février 2009 – Face à l'instabilité des prix agricoles, quels outils de gouvernance dans les pays industrialisés ? L'expérience canadienne
- N° 121 – Janvier 2009 – Quelles pistes de réforme pour la fiscalité locale ?
- N° 120 – Janvier 2009 – Après la crise, quelles pistes de changement dans la régulation du capitalisme ?

Directeur de la publication :
René Sève, directeur général

Rédactrice en chef de la Note de veille :
Nathalie Bassaler, chef du Service Veille,
Prospective, International

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18, rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

